AUTORITÉ
DES MARCHÉS FINANCIERS

215C0330
FR0010501015-FS0161-DER06

18 mars 2015

Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)

Information consécutive à une dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique (article 234-10 du règlement général)

OROLIA

(Alternext)

1. Par courrier reçu le 10 mars 2015, complété notamment par un courrier reçu le 16 mars 2015, la famille Asscher a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en hausse, le 23 avril 2014, les seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société OROLIA et détenir, à cette date, 2 188 763 actions OROLIA représentant 2 368 763 droits de vote, soit 51,97% du capital et 50,13% des droits de vote de cette société[1], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Calabasas[2]	2 008 760	47,70	2 008 760	42,51
Airtek Capital[3]	180 000	4,27	360 000	7,62
Henri Magnan	1	ns	1	ns
Jean-Claude Asscher	1	ns	1	ns
Simona Bonazzi	1	ns	1	ns
Total famille Asscher	**2 188 763**	**51,97**	**2 368 763**	**50,13**

Ce franchissement de seuils résulte de la diminution du nombre total d'actions et de droits de vote de la société OROLIA du fait de l'annulation de 366 410 actions OROLIA décidée par le conseil d'administration du 23 avril 2014, acquises dans le cadre de son programme de rachat d'actions.

2. Le franchissement par la famille Asscher des seuils de 50% du capital et des droits de vote de la société OROLIA a fait l'objet d'une décision de dérogation à l'obligation de déposer un projet d'offre publique, reproduite dans D&I 214C0577 et mise en ligne sur le site de l'Autorité des marchés financiers le 16 avril 2014.

[1] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 4 211 049 actions représentant 4 725 349 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.
[2] Société anonyme de droit luxembourgeois (sise 2 avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg), contrôlée par M. Laurent Asscher administrateur délégué (et sa famille).
[3] Société anonyme de droit belge (sise 88 rue de Gachard, boîte 9, 1050 Bruxelles, Belgique), contrôlée par M. Laurent Asscher administrateur délégué (et sa famille).

3. Par les mêmes courriers, la famille Asscher a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 13 juin 2014, le seuil de 50% des droits de vote de la société OROLIA et détenir, à cette date, 2 188 763 actions OROLIA représentant 2 368 763 droits de vote, soit 51,80% du capital et 49,98% des droits de vote de cette société[4], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Calabasas[2]	2 008 760	47,54	2 008 760	42,38
Airtek Capital[3]	180 000	4,26	360 000	7,60
Henri Magnan	1	ns	1	ns
Jean-Claude Asscher	1	ns	1	ns
Simona Bonazzi	1	ns	1	ns
Total famille Asscher	**2 188 763**	**51,80**	**2 368 763**	**49,98**

Ce franchissement de seuil résulte de l'augmentation du nombre total d'actions et de droits de vote de la société OROLIA suite à l'exercice de 4 250 stocks options par des salariés de la société OROLIA et à l'exercice de 10 000 bons de souscription d'actions (BSA 1) constaté par le conseil d'administration le 13 juin 2014.

La déclarante a précisé détenir, au 16 mars 2015, 2 188 763 actions OROLIA représentant 2 368 763 droits de vote, soit 51,74% du capital et 49,93% des droits de vote de cette société[5], répartis comme suit :

	Actions	% capital	Droits de vote	% droits de vote
Calabasas[2]	2 008 760	47,49	2 008 760	42,34
Airtek Capital[3]	180 000	4,26	360 000	7,59
Henri Magnan	1	ns	1	ns
Jean-Claude Asscher	1	ns	1	ns
Simona Bonazzi	1	ns	1	ns
Total famille Asscher	**2 188 763**	**51,74**	**2 368 763**	**49,93**

[4] Sur la base d'un capital composé, à cette date, de 4 225 299 actions représentant 4 739 599 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général

[5] Sur la base d'un capital composé de 4 230 067 actions représentant 4 744 367 droits de vote, en application du 2ème alinéa de l'article 223-11 du règlement général.